

SOMMAIRE

2	<i>Exercice 2006 : Aperçu d'ensemble</i>
3	<i>Introduction</i>
5	<i>Législation sociale</i>
6	<i>L'année boursière 2006</i>
8	<i>Statistiques financières</i>
10	<i>Informations statistiques</i>
14	<i>Bilan au 31 décembre 2006</i>
15	<i>Compte d'exploitation au 31 décembre 2006</i>
16	<i>Annexe aux comptes annuels 2006</i>
16	1. <i>Base et organisation</i>
18	2. <i>Membres actifs et pensionnés</i>
19	3. <i>Nature de l'application du but de la Caisse</i>
21	4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</i>
22	5. <i>Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture</i>
25	6. <i>Explications relatives aux placements</i>
33	7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>
35	8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>
36	9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>
37	10. <i>Evénements postérieurs à la date du bilan</i>
39	<i>Conclusions</i>
40	<i>Rapport Organe de contrôle</i>
41	<i>Rapport Expert en Prévoyance professionnelle</i>
42	<i>Liste des principales abréviations</i>

Exercice 2006: Aperçu d'ensemble

Avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent

	2006	2005	Variations
Nombre d'assurés actifs	4021	4008	13
Nombre de pensionnés	1507	1405	102
Nouveaux retraités	114	87	27
Rapport démographique	2.67	2.85	
Prestations			
– Sous forme de rentes	51 616 451	48 283 385	6.90%
– Sous forme de capitaux	13 105 056	11 005 273	19.08%
Charges d'exploitation	1 437 590	1 665 246	-13.67%
Charges de la fortune	10 007 209	5 061 085	97.73%
Cotisations			
– Employeur	30 160 975	29 850 938	1.04%
– Employé	20 119 524	19 941 349	0.89%
Autres produits de prévoyance	10 002 512	10 288 286	-2.78%
Produits de la fortune	39 411 065	53 607 190	-26.48%
Augmentation des engagements	46 458 000	49 222 000	-5.62%
Excédent de dépenses de l'exercice	23 253 738	1 929 626	
Capital de couverture des engagements	492 054 311	468 850 050	4.95%
Prestations de libre passage et réserve mathématique des rentes en cours	1 123 948 000	1 077 490 000	4.31%
Déficit technique	631 893 689	608 639 950	3.82%
Taux de couverture des engagements	43,80%	43,50%	
Taux de couverture des rentes en cours	89,90%	92,50%	

Introduction

Principales caractéristiques de l'exercice

La CRPE a réalisé un bon résultat financier en 2006. Sa fortune nette s'est accrue de 23,2 millions de CHF (+4,9%) pour atteindre CHF 492,1 millions. Cette augmentation n'a évidemment pas permis de couvrir la progression des engagements de CHF 46,5 millions de francs, de sorte que le découvert technique de la Caisse continue d'augmenter pour s'élever à CHF 631,9 millions (+ 3,8%). Malgré cela, le résultat 2006 a contribué à améliorer légèrement le degré de couverture des engagements qui passe de 43,5% à 43,8%.

Les résultats des placements ont à nouveau été très satisfaisants puisque la performance réalisée, s'est élevée à 6,17%. La Caisse a tiré pleinement profit du bon comportement des marchés actions (20,6% pour la Suisse et 11,7% pour le monde en moyenne) en surpondérant cette classe d'actifs au dépens des obligations dont le rendement est demeuré trop faible pour de nouveaux placements.

D'un point de vue structurel, le rapport entre les produits de prévoyance encaissés et les prestations versées s'est sensiblement inversé cette année avec un taux de 93,1% (101,3% en 2005). La CRPE est donc en situation de décapitalisation. Elle paie ainsi plus de prestations qu'elle n'encaisse de produits. Cette tendance va se poursuivre à moyen terme étant donné notamment l'évolution du rapport démographique (nombre d'assurés actifs en rapport avec le nombre de pensionnés). Celui-ci continue de se détériorer pour passer de 2,85 en 2005 à 2,67 en 2006 et poursuivra sa dégradation au cours des prochaines années.

On ne saurait finalement évoquer cette année sans parler du plan de renforcement de la capitalisation de la Caisse qui s'est concrétisé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les institutions étatiques de prévoyance du canton. Cette nouvelle base légale a contraint les organes responsables des Caisses à élaborer un règlement de base pour leurs institutions respectives tenant compte d'une part des modifications légales apportées par la 1^{re} révision LPP, d'autre part des mesures d'assainissement prévues par la loi cantonale et finalement d'une certaine harmonisation entre les règlements des deux Caisses étatiques. La loi fixe dorénavant un objectif de degré de couverture à 80% qu'il s'agira d'atteindre d'ici 2009. Nous rappelons les principales mesures proposées : relèvement de l'âge de la retraite à 62 ans, harmonisation et financement paritaire du Pont AVS, gel partiel des rentes. La fusion de notre Institution avec la CPPEV est également prévue lorsque les deux Caisses auront harmonisé leurs prestations et atteint le même degré de couverture.

Au moment où nous présentons ce rapport, la recapitalisation de notre Institution a été faite à hauteur de CHF 341 millions, le nouveau règlement est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, mais fait l'objet d'un recours déposé par la FMEF.

A la veille du 100^e anniversaire de la CRPE, 2006 représentera ainsi un tournant majeur pour son avenir et pour le renforcement de sa pérennité.

Principales décisions de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'est réunie à huit reprises en 2006. Ses principales décisions se résument comme suit :

Statuts, avenants et règlements :

- Décisions concernant l'adaptation des statuts à la 1^{re} révision LPP (Avenant N°5)
- Prise de position sur le nouveau règlement de base de la Caisse et proposition au Conseil d'Etat
- Adoption du nouveau règlement concernant les indemnités aux membres des Commissions
- Approbation définitive du nouveau règlement de nature actuarielle pour le passif du bilan
- Etude et adoption du nouveau règlement de direction de la Caisse

Gestion de la prévoyance :

- Analyse du risque Invalidité à la CRPE
- Etude, analyse et décision concernant l'interprétation des dispositions relatives à la retraite anticipée
- Etude, analyse et décision concernant le calcul d'équilibre entre PLP et réserves mathématiques
- Prise de position sur le projet du Groupe de Travail pour le renforcement de la capitalisation des deux caisses publiques cantonales
- Décision concernant la non-adaptation des rentes au renchérissement au 1^{er} janvier 2007
- Décision de poursuite pénale contre un notaire pour non versement à la Caisse du produit d'une vente d'appartement
- Formation des membres de la Commission de gestion (deux journées organisées)

Placement de la fortune :

- Elargissement de l'allocation stratégique de placement et modification du règlement de placement
- Analyse du rapport externe commandé par la Caisse sur les possibilités d'amélioration de rentabilité de deux immeubles
- Approbation de nouveaux placements collectifs et parts de copropriété
- Analyse du rapport externe Lusenti sur la qualité des produits financiers détenus par la Caisse
- Etude, analyse et décision concernant l'implémentation des nouveaux capitaux suite à la recapitalisation et approbation du message de la Commission de placement
- Prise de position sur les dispositions concernant la loyauté dans la gestion de fortune

Sur l'année, le personnel administratif de la Caisse a reçu 295 visites d'assurés.

Législation sociale

Prévoyance professionnelle

L'année 2007 amène les quelques modifications suivantes relatives à la LPP :

- Augmentation des montants de base de 2,8%
- Modification des taux de cotisations de la Caisse au Fonds de garantie
- Nouvelle conception de la surveillance
- Attributions nouvelles pour les experts en prévoyance et les organes de contrôles
- Mesures plus souples pour les travailleurs âgés
- Introduction dès le 1^{er} juin 2007 suite à l'accord sur la libre circulation des personnes du principe selon lequel : tout assuré qui quitte la Suisse pour un pays de l'UE/AELE et qui y sera assujéti à un système de sécurité sociale obligatoire ne pourra plus toucher en espèces sa prestation de libre passage, pour la part minimum LPP. La partie surobligatoire n'est pas concernée par cette nouvelle disposition. La preuve du non-assujettissement à l'assurance obligatoire incombe à l'assuré. La partie de la prestation de libre passage qui ne pourra pas être versée en espèces devra être transférée à une institution de libre passage en Suisse.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, la prévoyance professionnelle octroie à ces personnes depuis 2007 le même statut que celui des couples mariés, soit

- Rente de survivant : la personne liée par un partenariat enregistré survivante disposera du même droit aux prestations qu'un conjoint survivant
- Encouragement à la propriété : un versement anticipé dans ce cadre ne sera autorisé qu'avec le consentement écrit de la personne liée
- Versement en espèces : un versement en espèces ne pourra intervenir qu'avec le consentement écrit de la personne liée
- Effets en cas de dissolution : la dissolution d'un tel pacte aura, comme en cas de divorce, pour effet le partage des prestations de sortie acquises pendant la durée du partenariat enregistré.

Nouveau règlement de base de la CRPE au 1^{er} janvier 2007

Les principales modifications contenues dans le nouveau règlement, issues de l'entrée en vigueur de la 1^{re} révision de la LPP, de la nouvelle loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance et des mesures d'harmonisation des deux caisses de la fonction publique seront présentées dans le courant de l'année aux diverses associations et aux représentants de l'Assemblée des délégués le 13 juin 2007. Le règlement peut déjà être consulté sur le site Internet de la Caisse.

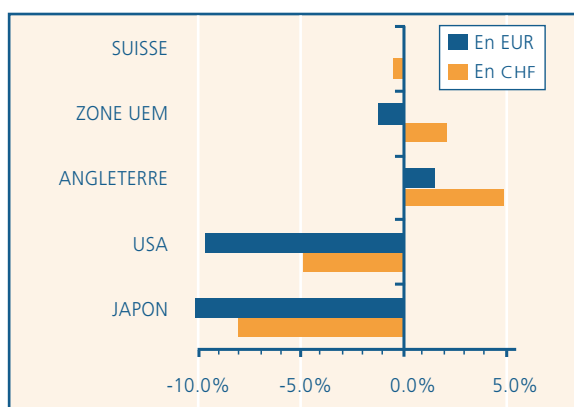


L'ANNÉE BOURSIÈRE 2006

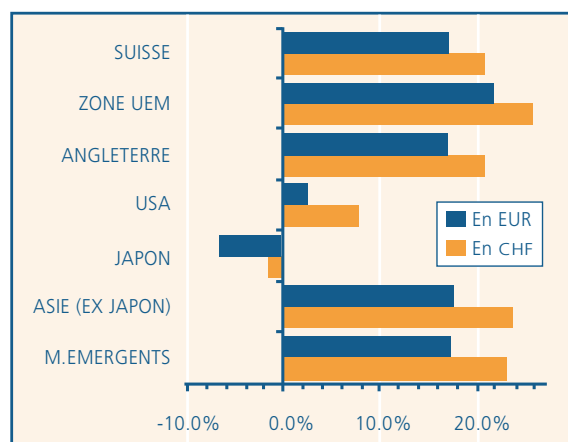
A l'heure du bilan, les résultats de l'année sont globalement contrastés. Les marchés des actions ont signé, hors effet devises, des performances solides, bénéficiant du climat de reprise et d'évaluations raisonnables. Par contre, les obligations ont été pénalisées par la remontée des rendements au premier semestre, suite à une croissance économique au-dessus de la moyenne et à des craintes de surchauffe.

Au niveau des actions, la phase haussière débutée en mars 2003, après la chute généralisée des marchés en 2000, 2001 et 2002, s'est poursuivie. L'évolution des indices, tout au long de l'année, ne s'est toutefois pas faite sans certains soubresauts. Après un début d'année prometteur, les marchés actions ont en effet connu un violent retournement en mai, perdant ainsi entre 10 et 20 % en moins d'un mois. Le vieil adage boursier « Sell in May and go away » s'est ainsi vérifié. Ce phénomène s'est encore trouvé accentué sur les marchés émergents qui ont dévissé, pour certains, de près de 30 %. Précédée par une chute du dollar, cette correction brutale peut être expliquée par une augmentation de l'aversion au risque des investisseurs, ainsi que par des craintes liées à une progression marquée de l'inflation - et par conséquent une hausse trop importante des taux par la Réserve fédérale américaine (FED). Celle-ci s'est également inscrite dans un contexte de marchés globalement surachetés et de matières premières en hausse continue. Ce mouvement excessif passé, les actions ont

Performance des obligations en 2006



Performance des actions en 2006



retrouvé le chemin d'une hausse vigoureuse, franchissant dans certaines régions, la Suisse notamment, les plus hauts historiques. En finalité la plupart des indices nous gratifient ainsi, en monnaies locales, de performances à deux chiffres. Pour l'investisseur, ces résultats à priori très réjouissants, se trouvent toutefois diminués par une performance quasi nulle de la bourse japonaise, très sensible à l'évolution de la croissance mondiale, et par la baisse importante de certaines devises: - 7.2 % pour le dollar contre franc suisse (-10.2 % contre euro) et - 8.3 % pour le yen contre franc suisse (-11.2 % contre euro). Au-delà des déséquilibres structurels de l'économie américaine (double déficit budgétaire et de la balance des transactions courantes), la faiblesse du dollar peut être expliquée par une réduction progressive du différentiel de rendement vis-à-vis de l'euro et par une volonté croissante des banques centrales de diversifier leurs réserves monétaires.

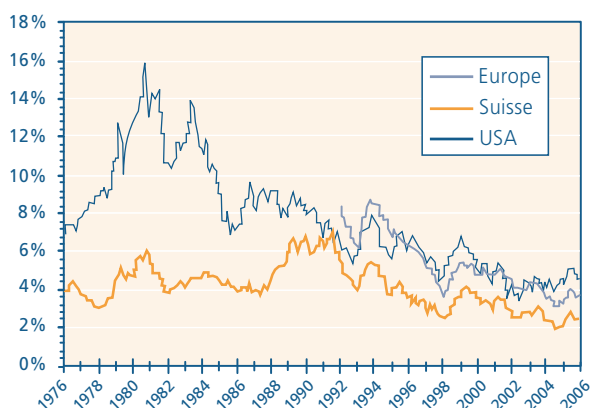
Du côté des obligations, la reprise des rendements, durant le premier semestre, s'est traduite en milieu d'année par des pertes en capital (coupons non-compris) entre 5 et 8 %, sur les échéances moyennes à longues. Par la suite, les perspectives de ralentissement de la croissance en 2007 ont largement pris le dessus sur les soucis d'inflation. Les taux d'intérêt à moyen et long termes ont renoué avec leur tendance baissière, effaçant ainsi (en Suisse et aux Etats-Unis (US)) à peu près la moitié de la contre-

performance du premier semestre. En fin d'année, les rendements des emprunts d'Etat de référence (échéance 10 ans) atteignaient 2.5 % en Suisse, 3.9 % en Europe et 4.7 % aux US.

Quant aux matières premières, elles ont évolué irrégulièrement, d'abord soutenues par la vigueur plus forte que prévu des économies et par les incertitudes géopolitiques, puis pénalisées par les craintes d'une baisse de la demande en Chine, en cas de ralentissement de la croissance aux US, l'un de ses principaux partenaires économiques.

Sur le plan économique, l'activité a surpris par sa vigueur, en particulier en Europe. L'embellie des marchés de l'emploi, la rentabilité élevée des entreprises et des taux d'intérêt encore raisonnables, malgré leur résurgence, ont soutenu la consommation des ménages et l'investissement. Une fois n'est pas coutume : la croissance du Vieux Continent, de la Suisse en particulier, a dépassé les prévisions les plus optimistes, alors que celle des Etats-Unis donnait des signes assez nets de ralentissement depuis l'été. Outre-Atlantique, la conjoncture est en effet de plus en plus pénalisée par la morosité de l'immobilier et par l'impact de taux d'intérêt plus élevés qu'ailleurs. Globalement l'inflation est sous contrôle, malgré une tendance haussière due au regain de l'activité et à la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, la majorité des banques centrales ont maintenu leur politique de relèvement graduel des taux, des niveaux exceptionnellement bas ne se justifiant plus face à l'amélioration conjoncturelle.

Evolution des taux d'intérêts (Echéances 10 ans)



Perspectives

La reprise se poursuivra au niveau mondial, à un rythme toutefois plus modéré, en particulier aux Etats-Unis. En effet, outre-Atlantique les statistiques confirment une décélération graduelle mais sans équivoque de la croissance, au fur et à mesure que l'impact du tassement de l'immobilier et de la hausse des taux se fait sentir sur un consommateur passablement endetté. Notre scénario privilégie une croissance économique inférieure au potentiel à long terme. En Europe et en Suisse, la croissance sera également plus modérée : la hausse des taux, la fermeté du franc et de l'euro, mais aussi l'impact du ralentissement US, freineront la vigueur conjoncturelle. Cependant, celle-ci restera raisonnablement forte, en l'absence d'un problème majeur aux Etats-Unis. L'évolution des prix demeurera assez stable, ce qui devrait inciter les banques centrales à freiner, voire stopper, le relèvement du loyer de l'argent en Europe, et peut-être à le baisser outre-Atlantique.

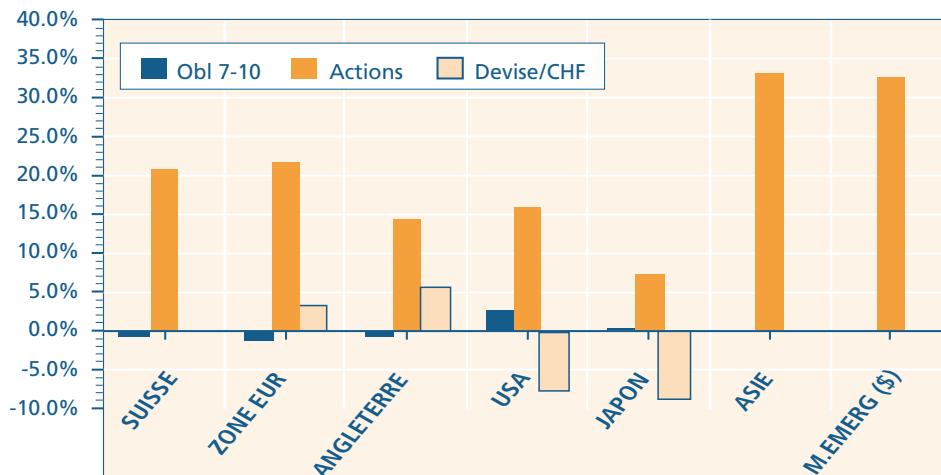
Avec le maintien d'une reprise non inflationniste, les fondamentaux demeurent raisonnablement favorables aux actions. Néanmoins, le potentiel haussier s'annonce plus modéré et surtout plus aléatoire. Les marchés devront composer avec une progression des bénéfices sensiblement plus modeste, alors que l'influence positive d'une baisse des rendements obligataires s'annonce irrégulière. En l'absence d'un tassement excessif de l'activité américaine, susceptible de faire dérailler la reprise mondiale, les actions, aujourd'hui correctement évaluées, devraient encore s'avérer les investissements les plus attractifs. Quant aux obligations, nous anticipons des performances positives, mais modestes : le potentiel de détente des rendements est limité, sauf en cas de récession. Une tendance modérément haussière des taux longs est envisagée au second semestre, avec la poursuite de la reprise mondiale.

Il s'agira pour 2007 de cibler les opportunités sur les marchés, au premier semestre notamment, en gérant des périodes peut-être plus volatiles dans une phase de ralentissement du cycle économique. Dans ce contexte, nous préconisons des stratégies dynamiques, une diversification des styles de gestion et l'utilisation de produits visant des performances asymétriques (participation à la hausse et protection contre les reculs marqués).

Sion, le 31 décembre 2006

Statistiques financières

Performance des marchés boursiers

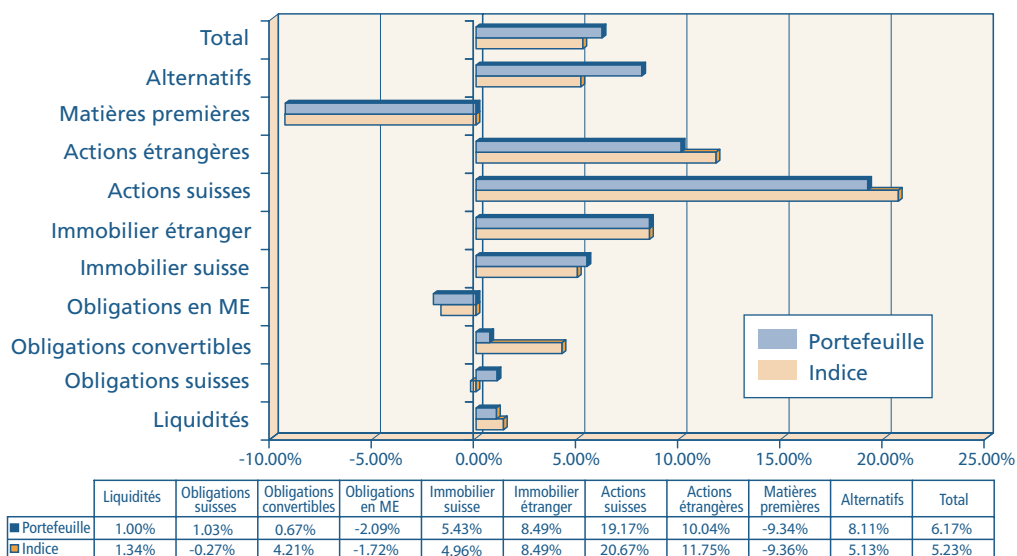


Répartition des investissements en 2006

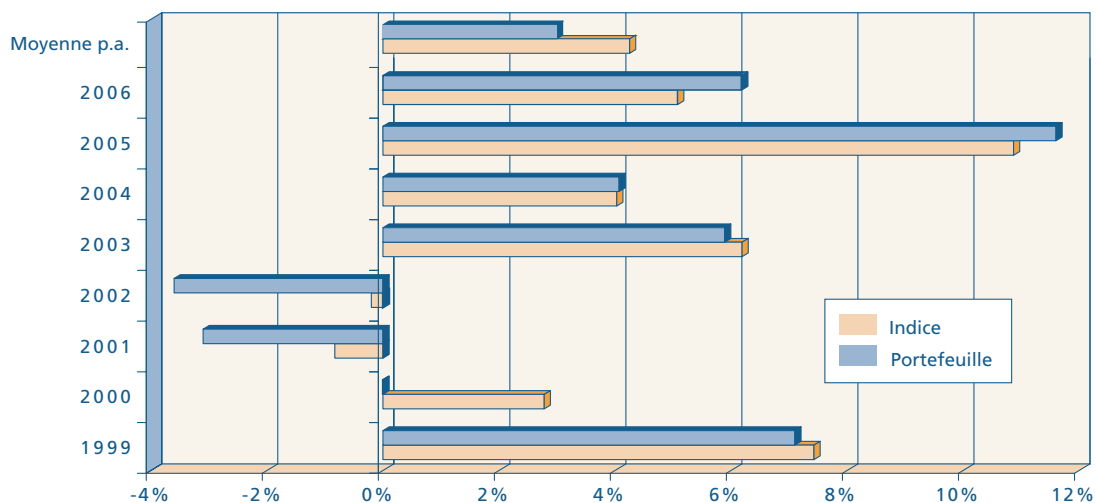
La Commission de placement s'est réunie à 8 reprises en 2006. La répartition de ses investissements s'est faite comme suit (en mios de CHF)

	INVESTISSEMENTS	VENTES	SOLDE
• Obligations suisses :	15	15	0,0
• Obligations en ME :	3		3,0
• Obligations convertibles :	1,5		1,5
• Immeubles suisses :	4		4,0
• Immeubles étrangers :	3,5		3,5
• Placements alternatifs :	3		3,0
• Actions suisses :	0	3	-3,0
• Actions étrangères :	0	5	-5,0
• Matières premières :	7		7,0
• TOTAL	37,0	23,0	14,0

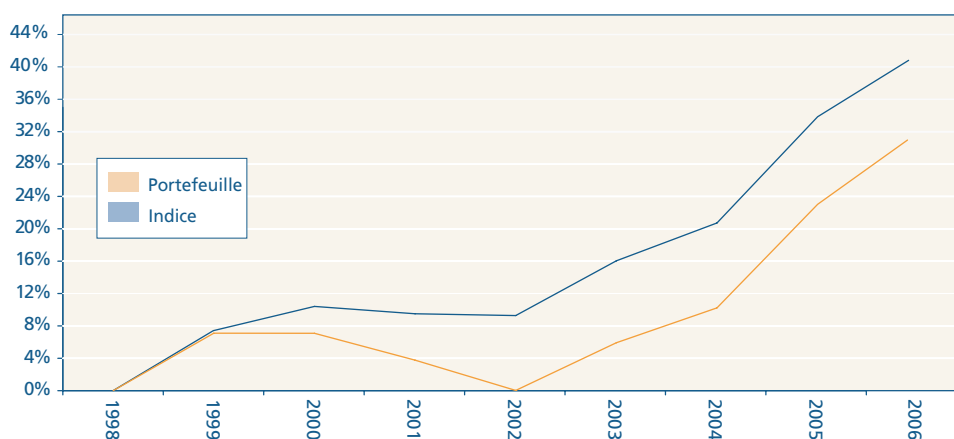
Résultats de placements et performances 2006



Résultats financiers et performances depuis 1999



Evolution des performances depuis 1999



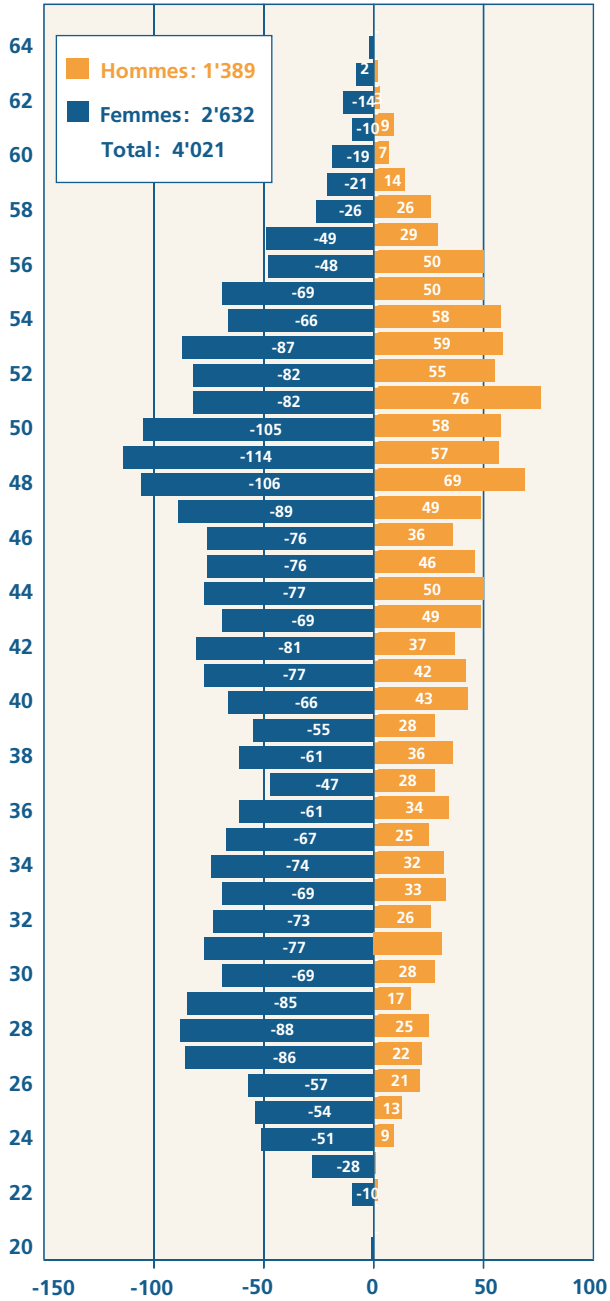
Commentaire

Pour porter un jugement sur la performance de placement réalisée par la Caisse, il y a lieu de prendre en considération la performance que celle-ci aurait dû réaliser selon son allocation stratégique. Si l'exercice 2006 a pu être considéré comme très bon avec un résultat de 6,17%, il n'en demeure pas moins qu'avec une moyenne annuelle de 3,40% sur 8 ans (1999-2006) la performance de placement de la CRPE n'est pas encore conforme à son indice de référence et se situe en dessous d'un objectif de rendement à long terme selon l'allocation stratégique qui est de 5%. Il faut toutefois relever que depuis la reprise de la Caisse par les nouveaux dirigeants en 2003, les résultats sont tout à fait conformes à l'indice de référence et dépassent également l'objectif de rendement de 5% (6,90% en moyenne annuelle depuis 4 ans pour le portefeuille contre 6,55% pour l'allocation stratégique).

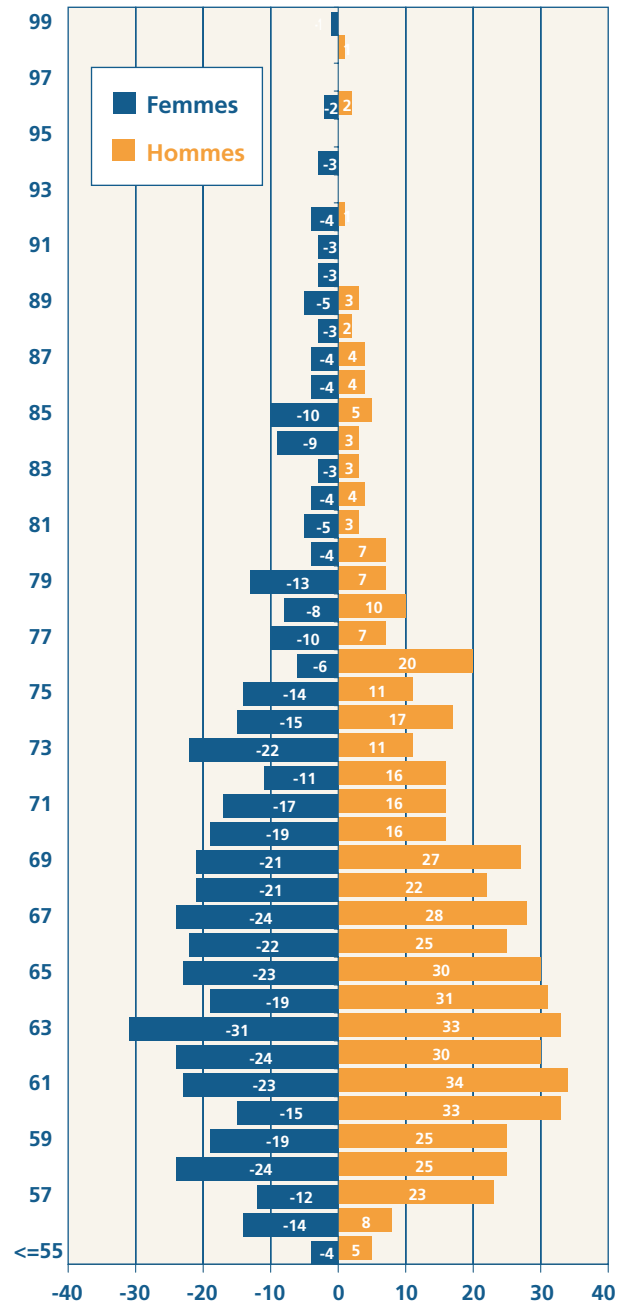
La recapitalisation prévue en 2007 de la Caisse constituera un véritable défi pour les organes dirigeants, puisqu'il s'agira d'investir environ 70% de la fortune au 31.12.2006 dans des marchés financiers qui affichent depuis plus de 4 ans des résultats à deux chiffres, dans des marchés de capitaux où les taux d'intérêt ont tendance à repartir à la hausse et dans des marchés immobiliers à propos desquels on parle de plus en plus de bulle spéculative.

Informations statistiques

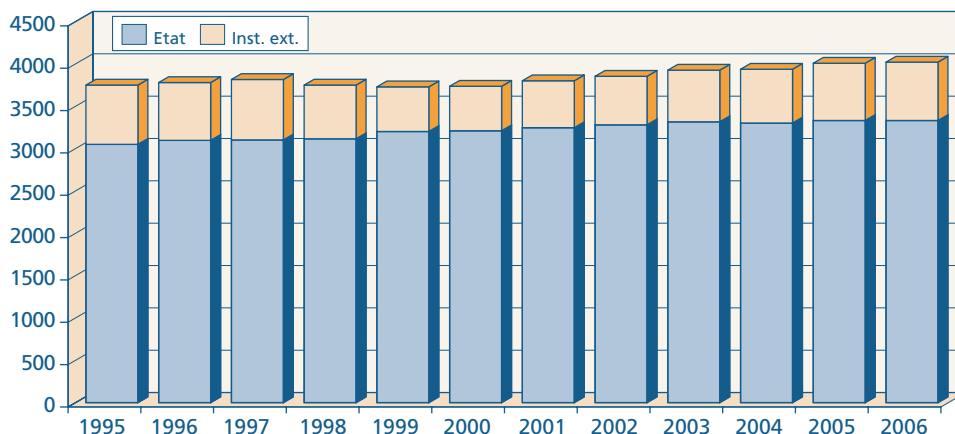
Pyramide des âges des actifs au 31.12.2006



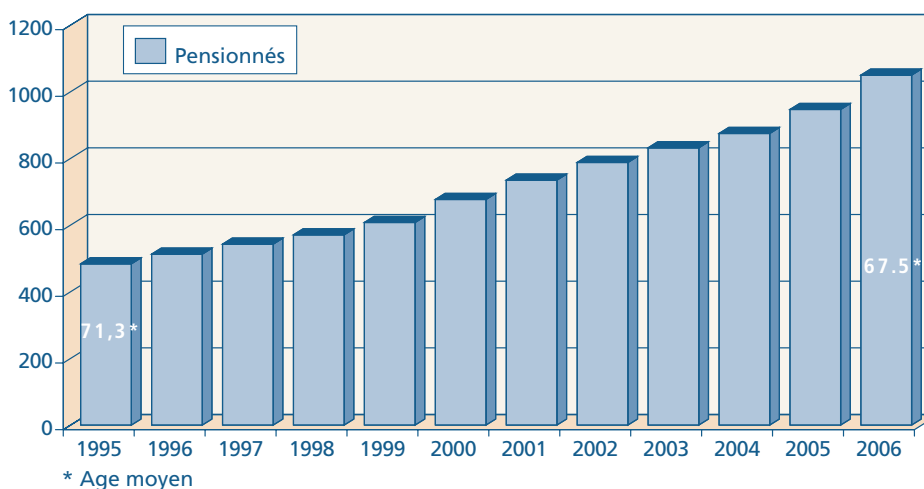
Pyramide des âges des pensionnés retraités



Evolution de l'effectif des assurés



Evolution de l'effectif des bénéficiaires de prestations de vieillesse



Nouvelles rentes de retraite

En 2006, 114 membres ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces nouveaux retraités se répartissent de la façon suivante :

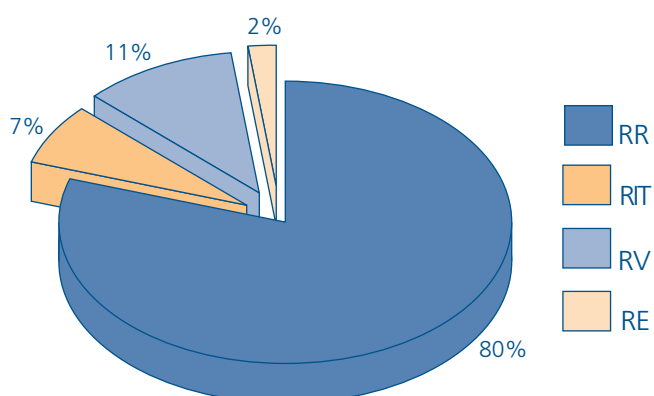
Ages	Nombre	Hommes	Femmes
65	1	1	0
64	3	0	3
63	3	2	1
62	2	1	1
61	3	2	1
60	8	4	4
59	18	11	7
58	23	12	11
57	27	20	7
56	17	7	10
55	9	5	4
TOTAUX	114	65	49

Parmi ces 114 nouveaux retraités, 94 (55 H + 39 F) ont pris une retraite anticipée, ce qui représente le 82 % des nouveaux pensionnés.

Evolution des rentes par catégories depuis 1997

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
► Rentes de retraite (Age moyen)	543 70.9	571 70.8	608 70.1	677 69.3	735 68.7	788 68.6	832 68.6	875 68.5	947 68.2	1050 67,5
► Rentes Invalidité	66	69	79	90	92	89	107	113	118	112
► Rentes de veuves	151	147	149	150	155	157	154	154	154	152
► Rentes de veufs	21	26	26	29	34	37	40	34	34	33
► Rentes d'enfants et d'orphelins	102	111	116	111	115	115	137	134	152	160
Total	883	924	978	1057	1131	1186	1270	1310	1405	1507

Répartition des rentes en % selon les montants versés



Evolution du rapport démographique

Compte tenu, d'une part de l'évolution du nombre d'actifs et de pensionnés en 2006 et, d'autre part de l'augmentation constante de l'espérance de vie, le rapport démographique continue de faiblir passant en une année de 2,85 à 2,67 actifs pour 1 pensionné. Encore à plus de 4,5 en 1985, la tendance baissière va se poursuivre et tendre progressivement vers un rapport inférieur à 2.

Autres renseignements statistiques

	31.12.2006	31.12.2005	+/- %
Traitements assurés :	226'572'000	225'191'000	+0,6%
Traitement assuré moyen :	56'300	56'200	+0,2%
Rentes de retraites assurées :	123'142'000	122'932'000	+0,2%
Rente retraite assurée moyenne :	30'600	30'700	-0,3%
Rentes de retraites servies :	54'506'000	50'360'000	+8,2%
Rente de retraite servie moyenne :	36'200	35'800	+1,1%
Age moyen des assurés actifs H :	44,45 ans	44,45 ans	
F :	41,40 ans	41,20 ans	

*Bilan et
compte
d'exploitation
2006*

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIFS	Annexe	31.12.2006	31.12.2005
Placements		492 473 939.20	469 093 885.20
Liquidités	6.4.	28 264 562.63	29 469 918.72
Créances à court terme	7.1.	1 961 676.12	1 645 851.75
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	6.4.	120 348 123.00	121 012 985.34
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	6.4.	48 271 854.32	48 129 046.26
Actions de sociétés suisses et titres analogues	6.4.	79 544 696.99	73 676 473.33
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	6.4.	70 525 243.95	68 577 530.33
Placements non-traditionnels	6.4.	31 436 486.36	26 326 152.02
Immeubles et fonds immobiliers	6.4.	105 623 682.30	100 132 624.45
Matières premières	6.4.	6 434 983.53	0.00
Autres actifs		62 630.00	123 303.00
Compte de régularisation actif	7.1.	2 637 127.96	2 737 312.72
TOTAL DES ACTIFS		495 111 067.16	471 831 197.92
PASSIFS			
Dettes	7.1.	2 047 786.65	2 023 038.15
Compte de régularisation passif	7.1.	1 008 969.18	958 110.21
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.8.	1 123 948 000.00	1 077 490 000.00
Capital de prévoyance assurés actifs		547 347 000.00	550 200 000.00
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		547 055 000.00	506 872 000.00
Provision pour vieillissement de l'effectif		19 699 000.00	15 856 000.00
Provision pour abaissement du taux technique		9 847 000.00	4 562 000.00
Réserve de fluctuations de valeurs		0.00	0.00
Fonds libres (+) /Découvert (-)	5.8.	-631 893 688.67	-608 639 950.44
Situation en début d'exercice		-608 639 950.44	-606 780 324.62
Première application de la Swiss GAAP RPC 26		0.00	70 000.00
Excédent des produits (+)/ charges (-)		-23 253 738.23	-1 929 625.82
TOTAL DES PASSIFS		495 111 067.16	471 831 197.92
Degré de couverture selon art 44 al 1 OPP2		43.8%	43.5%

Compte d'exploitation au 31 décembre 2006

	Annexe	31.12.2006	31.12.2005
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		55 510 551.55	54 505 124.85
Cotisations des salariés		20 107 128.10	19 904 369.85
Contributions de l'employeur		30 160 974.60	29 850 937.95
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.	12 396.25	36 979.35
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.	3 889 931.20	3 211 159.25
Primes uniques et rachats	7.2.	1 334 659.55	1 493 088.10
Subsides du fonds de garantie		5 461.85	8 590.35
+ Prestations d'entrée		4 772 459.44	5 575 447.80
Apports de libre passage		3 608 574.89	5 007 938.90
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		1 163 884.55	567 508.90
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		60 283 010.99	60 080 572.65
- Prestations statutaires		-51 616 450.70	-48 418 512.85
Rentes de vieillesse		-35 722 207.60	-33 138 307.60
Rentes de survivants		-5 017 622.00	-5 072 918.00
Rentes d'invalidité		-3 048 817.00	-3 237 082.00
Autres prestations statutaires	7.2	-7 827 804.10	-6 835 077.25
Prestations en capital à la retraite		0.00	-135 128.00
- Prestations de sortie		-13 105 056.15	-10 870 144.75
Prestations libre passage en cas de sortie		-9 415 952.30	-7 649 925.80
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.2.	-3 689 103.85	-3 220 218.95
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-64 721 506.85	-59 288 657.60
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	7.2.	-46 458 000.00	-49 222 000.00
Dissolution de capital de prévoyance assurés actifs		2 853 000.00	-10 132 000.00
Constitution de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		-40 183 000.00	-30 865 000.00
Constitution de provisions pour vieillissement d'effectif	5.7.	-3 843 000.00	-3 663 000.00
Constitution de provisions pour abaissement du taux technique	5.7.	-5 285 000.00	-4 562 000.00
- Charges d'assurance		-428 540.05	-418 394.70
Cotisations au Fonds de garantie	5.3.	-428 540.05	-418 394.70
= Résultat net de l'activité d'assurance		-51 325 035.91	-48 848 479.65
+ Résultat net des placements	6.7.	29 403 855.20	48 546 105.42
Liquidités		311 674.10	128 833.59
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		1 282 451.42	2 404 387.26
Obligations en monnaies étrangères		-850 487.58	3 833 198.55
Actions de sociétés suisses		14 046 888.45	20 493 075.44
Actions de sociétés étrangères		7 059 762.88	15 863 043.88
Placements non-traditionnels		2 219 910.43	633 371.19
Immeubles et fonds immobiliers		6 745 270.30	5 963 777.95
Matières premières		-653 901.05	0.00
Frais d'administration de la fortune		-757 713.75	-773 582.44
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
+ Autres produits		105 032.35	37 994.83
- Frais d'administration	7.2	-1 437 589.87	-1 665 246.42
Excédent des produits(+)/charges(-) avant constitution /dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-23 253 738.23	-1 929 625.82
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
= Excédent des produits (+) /charges (-)		-23 253 738.23	-1 929 625.82

Annexe aux comptes annuels 2006

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du Canton du Valais (Caisse ou CRPE) est une institution indépendante de droit public. Son siège social est à Sion.

Elle a pour but d'assurer le personnel enseignant des degrés primaires et secondaires I et les employés des institutions affiliées ainsi que leurs proches contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CRPE est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton du Valais sous numéro VS009 au sens de l'art 48 LPP. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Les dispositions légales applicables à la gestion de la Caisse sont fixées dans les documents et les textes suivants :

- Loi et ordonnances sur la prévoyance professionnelle, loi et ordonnance sur le libre passage, ordonnances sur le Fonds de garantie et l'encouragement à la propriété
- Statuts 2000 adoptés par l'Assemblée des délégués le 23 juin 1999 et entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2000
- Avenant N° 1 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002
- Avenant N° 2 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005
- Avenant N° 3 entré en vigueur le 1^{er} août 2004
- Avenant N° 4 entré en vigueur les 31 décembre 2004, 1^{er} janvier 2005 et 1^{er} janvier 2006
- Avenant N° 5 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006
- Règlement de placement entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999
- Règlement immobilier entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004
- Règlement sur les provisions de nature actuarielle au passif du bilan entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005

Viennent s'ajouter à ces textes, les documents suivants avec entrée en vigueur au 01.01.2007:

- Nouvelle loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance de 2006
- Nouveau règlement de base qui remplacera les statuts 2000 et ses avenants dès le 1^{er} janvier 2007
- Nouveau règlement sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée des délégués, actuellement en cours d'élaboration et qui sera présenté à l'Assemblée en juin 2007 pour information
- Règlement sur les indemnités des membres du futur Comité de la Caisse
- Règlement de la Direction
- Règlement sur la liquidation partielle de la Caisse

1.4. Organe de gestion/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont l'Assemblée des délégués dont les compétences sont définies à l'art 80 des statuts (environ 115 membres), la Commission de gestion et le bureau de la Commission de gestion. La durée du mandat des organes est de 4 ans.

La Commission de gestion est un organe paritaire, composée au moins de 4 membres représentant l'employeur et désignés par le Conseil d'Etat, et de 4 membres représentant des employés, désignés par l'Assemblée générale des délégués. Elle désigne notamment son président. En 2006, la Commission comprenait 5 représentants de l'employeur et 5 représentants des employés.

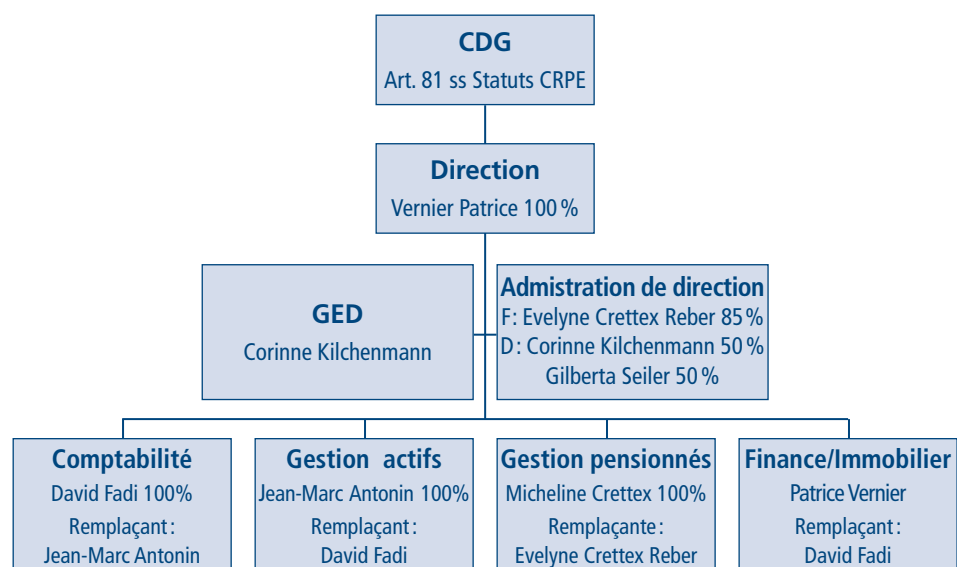
Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président ¹⁾	2003	2007 (février)
Anne-Lyse Salamin	Membre ¹⁾	2003	2007
David Chambovey	Membre ¹⁾	2000	2007
Jacques Darioly	Membre ¹⁾	1994	2007
Pascal Mabillard	Membre ¹⁾	1994	2007
Gérald Duc	Vice-Président ²⁾	1999	2007
Dominique Dubuis	Membre ²⁾	2001	2007
Rolf Eggel	Membre ²⁾	2004	2007
Bernhard Meichtry	Membre ²⁾	2004	2007
Claude Rapillard	Membre ²⁾	2004	2007

¹⁾ représentant de l'employeur ²⁾ représentant des employés

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou de son remplaçant.

1.5. Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de 5,85 personnes.



Le directeur participe d'office aux travaux des commissions internes de la Caisse. Sauf disposition contraire, il assiste, avec voix consultative, aux séances des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués.

1.6. Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

1.6.1. Expert agréé en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, HEWITT SA Neuchâtel, établit chaque année un bilan actuariel, et détermine lors d'une expertise technique périodique si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales. La dernière expertise technique date du 31.12.2002.

1.6.2. Organe de contrôle

L'Inspection cantonale des Finances, organe de contrôle de la CRPE, vérifie chaque année la légalité des comptes, des placements et de la gestion.

1.6.3. Conseillers

Médecins de la Caisse : Dr. Pierre Battaglia, Monthey, Georges Perraudin, Martigny, Pierre-Marie Dufour, Sion, Stéphane Berclaz, Sierre, Bernhard Aufderegg, Viège, Stefan Lorétan, Brigue.

Consultant financier : Lusenti Partners Sàrl, à Nyon, pour la vérification de la performance et l'attestation concernant l'extension des possibilités de placement.

Immobilier : Privera SA, à Sion.

1.6.4. Autorité de surveillance

La Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations LPP du canton du Valais.

La Caisse est aussi soumise à la haute surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du DECS, à qui la Caisse transmet son rapport annuel de gestion.

1.7. Employeurs affiliés

Liste des principales institutions externes affiliées (Nombre d'assurés)

- ASA-VALAIS (7)
- Ecole Cant. d'Art du Valais (51)
- Cité Printemps (29)
- FOVAHM (145)
- La Chaloupe (6)
- La Fontanelle (20)
- St-Raphaël (57)
- ORIPH (81)
- Institut Ste-Agnès (6)
- Institut Don Bosco (16)
- AEMO (7)
- Diverses communes (92)
- Divers CO (20)
- Collaborateurs CRPE (9)
- Insieme (140)
- Kinderdorf St-Antonius (27)
- Schlosshotel Leuk (6)

2. Membres actifs et pensionnés

2.1. Assurés actifs

En 2006, la Caisse a enregistré une augmentation nette de 13 assurés, contre 71 en 2005. Le nombre des cotisants a ainsi passé de 4008 à 4021, soit une progression de 0,3% (contre 1,8% en 2005). Sur ces 4021, 3332 affiliés étaient salariés de l'Etat provenant des écoles publiques, (CO, primaires, enfantines). Les autres 689 assurés font partie des institutions affiliées répondant aux critères de l'art. 4 al. 2 des statuts. Voici l'évolution annuelle nette des effectifs :

	2006	2005
Effectif au 1 ^{er} janvier	4008	3937
Affiliations	+ 301	+ 307
Démissions	./. 171	./. 135
Mises à la retraite	./. 114	./. 87
Nouveaux invalides	./. 2	./. 11
Décès d'assurés actifs	./. 1	./. 3
Effectif net au 31 décembre	4021	4008
	2006	2005
Hommes	1389	1430
Femmes	2632	2578
Total	4021	4008

2.2. Bénéficiaires de rentes

	2006	Evolution
Rentes de vieillesse	1050	+ 103
Rentes d'enfants de retraités	91	+ 15
Rentes d'invalidité	112	- 6
Rentes d'enfants d'invalides	46	- 5
Rentes de survivants	185	- 3
Rentes d'orphelins	23	- 2
Total	1507	+ 102

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de l'invalidité et du décès dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^e anniversaire.

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de la vieillesse dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} septembre de l'année où l'assuré fête ses 19 ans.

La CRPE est une institution de prévoyance enveloppante. Le plan de prévoyance, défini selon le principe de la primauté des prestations, a les caractéristiques principales suivantes :

Traitement assuré : Traitement annuel de base sans 13^e salaire réduit d'un montant de coordination correspondant à 15% du traitement brut ;

Age de la retraite : Statutaire 65 ans pour les hommes et les femmes; ordinaire 60 ans ;

Rente de retraite : 60% du dernier traitement assuré pour 37, respectivement 40 années de sociétariat et 60 ans d'âge* ;

Rente Pont AVS : Calculée sur 40 ans et versée depuis la retraite jusqu'à l'âge AVS. Son montant maximal correspond à la rente AVS maximale, soit CHF 25'800.-;

Rente d'invalidité : Egale à la rente de retraite à 65 ans;

Rente de conjoint: 60% de la rente de retraite à 65 ans ou de la rente en cours;

Rente d'enfant : 20% de la rente de retraite à 65 ans ou de la rente en cours.

*La CRPE connaît deux catégories d'assurés : ceux entrés avant le 1^{er} septembre 1995 et dont les calculs sont effectués sur 37 années de sociétariat et ceux entrés après le 1^{er} septembre 1995 et dont les calculs sont effectués sur 40 années de sociétariat.

3.2. Financement, méthode de financement

Chaque assuré, couvert uniquement pour les risques d'invalidité et de décès, paie une contribution annuelle de 1% du traitement assuré.

Chaque assuré, couvert pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité et décès), paie une contribution annuelle de 8,8% du traitement assuré.

L'employeur verse à la CRPE une contribution égale à 2% des traitements assurés couverts uniquement pour les risques de décès et d'invalidité. Pour les assurés couverts pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité, décès) la contribution de l'employeur est égale à 13,2% des traitements assurés.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse dispose d'un capital de couverture des engagements qui est alimenté par :

- 1) Cotisations des assurés et contributions des employeurs
- 2) Prestations de libre passage transférées à la Caisse
- 3) Apports affectés à l'achat d'années d'assurance
- 4) Rendement de la fortune
- 5) Dons, legs et recettes diverses

Afin de répondre pleinement aux exigences légales concernant la gestion paritaire prévues dans la LPP et plus particulièrement aux obligations de formation continue des membres du conseil de fondation (LPP article 51, alinéas 6 et 7), la Commission de gestion a suivi deux formations en 2006. Les sujets traités ont été les suivants :

- L'approche actuarielle d'une Caisse de retraite (Hewitt SA): principes de calculs financiers, calculs actuariels, méthodes de calculs des rentes, lecture de table EVK/2000, rôle de l'expert en prévoyance professionnelle, élaboration d'une prestation de libre passage, constitution des réserves mathématiques, principes d'équivalence, types de primautés avec des exemples liés à la CRPE ;
- Anciens statuts - Nouveau règlement (Présentation par Hewitt SA) : Analyse, étude et prise de position des principales modifications apportées par le nouveau règlement et prise de connaissance du message rédigé par la direction à cet effet.

3.4. Dérogation au principe du bilan en caisse fermée

Par décision du 05 juillet 1989, l'Autorité de surveillance, sur la requête de l'expert en prévoyance professionnelle, a autorisé la CRPE à déroger au principe du bilan en caisse fermée conformément à l'article 45 OPP2.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CRPE sont présentés en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

Toutes les liquidités bancaires sont évaluées en CHF. Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées ainsi que les autres créances suisses figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution. Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Obligations en monnaies étrangères

Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs bruts au 31 décembre sont capitalisés sur la base d'un taux moyen de 6,5%. Ce taux comprend le taux d'intérêt de base, les frais d'entretien et de rénovation, les risques de vacances, les frais d'administration ainsi qu'une marge d'assainissement, et sera revu tous les 3 à 5 ans en fonction d'une estimation faite par un expert.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier étranger

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières

Les placements effectués revêtent tous la forme de placements collectifs. Ils figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

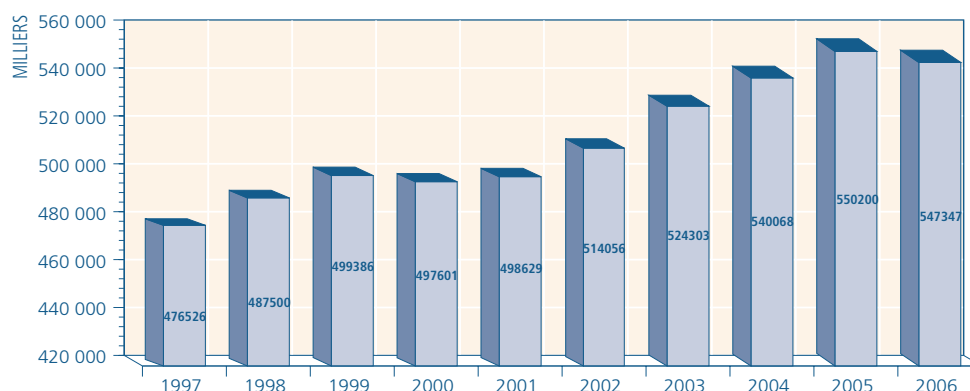
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La CRPE est une caisse autonome qui ne réassure aucun risque.

5.2. Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs

Le capital de couverture des assurés actifs correspond à la somme des prestations de sortie.



	2006	2005
Début de l'exercice	550'200'000	540'068'000
Fin de l'exercice	547'347'000	550'200'000
Augmentation(+)/Diminution(-)	- 2'853'000	+ 10'132'000
En pourcent	- 0.52%	+1.88%

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage découlant de la LPP. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se résume comme suit:

Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2006 : CHF 238'469'000.–

Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2005 : CHF 234'545'000.–

Conformément à l'art 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour l'année 2006, d'un intérêt de 2,5% (2,5% en 2005).

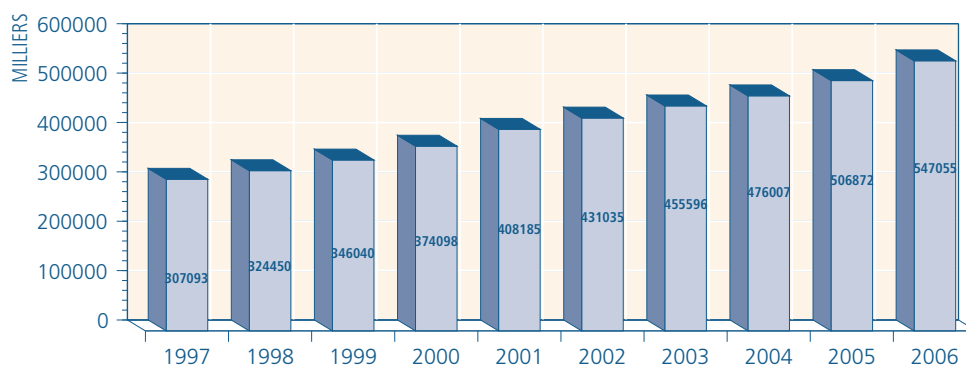
Fonds de garantie LPP

La contribution obligatoire de la Caisse au fonds de garantie a obligé celle-ci à verser à ce fonds les sommes suivantes:

	Taux	2006	Taux	2005
Au titre de la structure d'âge défavorable	0.07%	109'860	0.07%	109'043
Au titre de l'insolvabilité	0.03%	318'680	0.03%	309'352
Total		428'540		418'395
Subsides obtenus		- 5'462		-8'591
		423'078		409'804

5.4. Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes correspond à la réserve mathématique de toutes les rentes versées.



	2006	2005
Début de l'exercice	506'872'000	476'007'000
Fin de l'exercice	547'055'000	506'872'000
Augmentation(+)/Diminution(-)	+ 40'183'000	+ 30'865'000
En pourcent	+ 7.93%	+ 6.48%

5.5. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise technique a été établie sur la base de la situation financière au 31.12.2002/01.02.2003. Les principales conclusions de Hewitt sont les suivantes:

- la situation financière de la CRPE s'est dégradée au cours de ces dernières années puisque le degré de couverture, qui était de 47% lors de l'expertise établie fin 1999, a passé à 41% au 1^{er} janvier 2003. Cette dégradation est due à l'évolution défavorable des marchés boursiers au cours de cette période et à la dégradation structurelle de la Caisse (faible cash-flow et coût des départs anticipés);
- les résultats des simulations sur 10 ans conduisent à une détérioration du degré de couverture au cours de ces prochaines années;
- dans ces conditions, il devient indispensable de mener à bien les démarches entreprises visant à assainir la Caisse, faute de quoi la Caisse ne pourra pas atteindre les objectifs fixés;
- Les solutions développées visent le renforcement du financement selon les trois axes suivants:
 - Augmentation du taux de cotisation ordinaire
 - Paiement d'un intérêt sur la différence de couverture par rapport à l'objectif
 - Versement extraordinaire immédiat
- En mai 2003, la Commission de gestion de la Caisse a fait part au Conseil d'Etat des conclusions de l'expertise et lui a en outre demandé de faire analyser l'opportunité, voire la nécessité, de créer les bases légales pour réaliser l'objectif fixé pour 2005;
- L'expert rappelle à la Commission de gestion l'importance d'avoir constitué une provision pour vieillissement des assurés afin d'atténuer les effets d'une amélioration de l'espérance de vie.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

L'évaluation des engagements de prévoyance des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des rentes en cours) est réalisée par l'expert en prévoyance compte tenu des bases techniques EVK/PRASA 2000 au taux technique de 4,5%.

Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont déterminées selon des principes reconnus, sur la base d'un rapport d'expertise ou selon les consignes de calcul de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

5.7. Modification des bases et hypothèses techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité correspondant à 0,3%/an de la somme des engagements est constituée. L'objectif est d'obtenir une provision de 3% du capital de prévoyance des assurés actifs et des pensionnés d'ici 2010 destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés observée par le passé. Cette règle pourra être ajustée par la suite en fonction d'éventuels éléments nouveaux portés à la connaissance des experts de la Caisse. Cette provision a été portée à CHF 19'699'000.- à fin 2006, soit 1,8% des engagements de prévoyance

Provision d'abaissement du taux technique

Sur recommandation de l'expert en prévoyance, la Commission de gestion a décidé, dans le cadre de l'adoption du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, de constituer une provision à charge des exercices 2005 à 2009 dans le but de baisser, à moyen terme, de 4,5% à 4% le taux technique pour le calcul de la réserve mathématique des rentes en cours. La provision nécessaire devrait représenter en 2010 environ 4,5% de la réserve mathématique, soit environ CHF 26'000'000.-. Cette règle pourra être ajustée par la suite en fonction d'éventuels éléments nouveaux portés à la connaissance des experts de la Caisse. Cette provision a été portée à CHF 9'847'000.- à fin 2006, soit 1,8% des engagements de prévoyance des pensionnés.

5.8. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art 44 OPP2). Il est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, le degré de couverture de la CRPE, attesté par l'expert en prévoyance, atteint 43,8%. Il est calculé comme suit :

	au 31.12.2006	au 31.12.2005
Fortune disponible selon art 44 al 1 OPP2	492'054'311	468'850'050
Prestations de libre passage des actifs	547'347'000	550'200'000
Réserve mathématique des pensionnés	547'055'000	506'872'000
Provision pour vieillissement de l'effectif	19'699'000	15'856'000
Provision pour abaissement du taux technique	9'847'000	4'562'000
Total des engagements	1'123'948'000	1'077'490'000
Excédent de passif	631'893'689	608'639'950
Degré de couverture OPP2, art 44 al 1	43.8%	43.5%

Malgré les bons résultats de placement réalisés en 2006, le degré de couverture n'a pu que légèrement s'améliorer de 0,3 points. Le découvert technique s'est encore détérioré de 23,3 millions de francs. Seule une recapitalisation importante de la Caisse pourra freiner cette détérioration.

6. Explications relatives aux placements

6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

6.1.1. Organisation de la gestion

La fortune de la Caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission de gestion a nommé et contrôle une Commission de placements chargée de suivre la gestion du portefeuille-titres et de veiller à ce que les investissements se fassent en conformité avec les différentes dispositions légales. Celle-ci est constituée de

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président	2003	2007 (février)
David Chambovey	Membre	2003	2007
Gérald Duc	Vice-Président	2003	2007
Dominique Dubuis	Membre	2003	2007

Le Directeur participe aux séances à titre consultatif. Cette commission se base sur un règlement de placement entré en vigueur en 1999 et régulièrement adapté.

Les décisions de la Commission de placements sont notifiées dans un PV ad hoc.

Chaque trimestre, les membres de la Commission de gestion sont informés de l'évolution du portefeuille et de ses indices de référence.

La fortune immobilière est notamment investie dans des immeubles situés en Valais et dans des copropriétés immobilières en Suisse Romande et au Tessin. Une commission immobilière est chargée, sur la base d'un règlement de la Commission des immeubles entré en vigueur en 2004, de suivre l'évolution du parc immobilier de la Caisse et de préparer des propositions d'achat ou de vente pour la Commission de gestion. Celle-ci se compose de :

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Patrice Vernier	Président	2004	2007
David Fadi	Membre	2004	2007
Gérald Duc	Membre	2004	2007
Dominique Dubuis	Membre	2004	2007

La gérance de tous les immeubles est assumée totalement en extérieur par des professionnels de la branche :

- à Monthey : Fiduciaire Künzle
- à Sion : Régie immobilière Roduit-Bourban
- à Brigue : Treuhand AG Viktor Kämpfen

6.1.2. Principes de placement

La Commission de gestion de la CRPE a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. La dernière analyse, motivée par l'évolution structurelle et conjoncturelle

de l'environnement de la Caisse s'est concrétisée en février 2004. Les limites fixées par la Commission de gestion sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements. En mars 2006, la Commission de gestion a accepté de rendre la stratégie encore plus transparente en y introduisant trois classes d'actifs spécifiques, à savoir : les obligations convertibles, les matières premières et l'immobilier étranger.

Dans un but de rationalisation de la gestion et de diminution des coûts et des risques, la Commission fait essentiellement recours aux placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement ou de fondations de placement. Par ailleurs, la Caisse a également confié trois mandats de gestion (2 pour les actions suisses, 1 pour les obligations étrangères) à deux établissements financiers différents. Seul un portefeuille en actions étrangères est géré en interne, mais uniquement par le biais de placements collectifs.

6.1.3. Allocation stratégique

Au 31 décembre 2006, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme suit :

Catégories d'actifs	Valeur de marché 31.12.2006	Allocation stratégique	Allocation effective	Marges OPP2
Liquidités et placements à terme	28'264'563	3.00%	5.76%	1-5% 100.00%
Obligations suisses	115'223'642	26.00%	23.49%	22-35% 100.00%
Obligations convertibles	5'124'481	2.00%	1.04%	0-3%
Obligations en ME	48'271'854	11.00%	9.84%	8-15% 20.00%
Actions suisses	79'544'697	13.00%	16.22%	10-15% 30.00%
Actions étrangères	70'525'244	12.00%	14.38%	10-15% 25.00%
Placements alternatifs	31'436'486	5.00%	6.41%	2.5-7.5%
Matières premières	6'434'984	2.00%	1.31%	0-3%
Immobilier suisse	100'233'632	24.00%	20.45%	20-35% 50.00%
Immobilier étranger	5'390'050	2.00%	1.10%	0-3% 5.00%
Total	490'449'633	100.00%	100.00%	

Suite à la recapitalisation de la Caisse qui interviendra courant 2007, la Commission de gestion devra à nouveau examiner la pertinence de l'allocation stratégique, eu égard aux objectifs fixés par la loi.

6.1.4. Respect des limites globales OPP2

Catégories d'actifs	Valeur de marché 31.12.2006	Allocation effective	OPP2
Immobilier et actions	255'693'623	52.13%	70.00%
Actions suisses et étrangères	150'069'941	30.60%	50.00%
Obligations étrangères et en monnaies étrangères	68'666'455	14.00%	30.00%
Obligations en ME et actions étrangères	118'797'098	24.22%	30.00%

6.1.5. Instruments financiers dérivés

Conformément à l'OPP2, les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en poursuivant le but d'améliorer la rentabilité du portefeuille. La liste des dérivés ouverts au 31.12.2006 figure au point 6.5 ci-après.

6.1.6. Dépositaires des titres

Au 31.12.2006, les banques et assurances suivantes sont dépositaires des placements de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion
- Crédit Suisse, Sion
- UBS SA, Lausanne
- Swiss Life Holding, Zurich,
- Citco Group, Luxembourg

6.1.7. Mandats distribués

La Caisse a conféré un mandat de gestion au CSAM pour la gestion d'un portefeuille obligataire en monnaies étrangères. La taille du mandat est de CHF 30'000'000.– Elle a également conféré un mandat de gestion à IAM et au CSAM pour la gestion d'un portefeuille Actions suisses sur base active pour un montant de CHF 36'000'000.– et sur base indicelle pour CHF 28'000'000.–.

6.1.8. Contrôle de performance des fonds, des mandats de gestion - Performance globale

La Caisse collabore avec une société financière indépendante, Fundo SA, attachée à l'EPFL à Lausanne, pour le suivi de l'évolution mensuelle des résultats et la confirmation des calculs. Les performances des fonds et mandats sont fournis par les banques concernées.

6.2. Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi par le consultant financier sur l'extension des possibilités de placement. Elles consistent en des investissements dans des placements alternatifs sous forme de fonds de fonds multi-stratégies et multi-gérants ainsi que dans des matières premières. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base d'un règlement de placement ;
2. Elles ne mettent pas en péril le profil risque/rendement de la Caisse.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs

Principes retenus et explications

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée globalement. Elle tient compte de l'ensemble des placements. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu avec une probabilité de réalisation de 95%. Les calculs se basent sur les volatilités spécifiques et historiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements sans tenir compte des différentes corrélations entre ces diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est revue régulièrement. L'objectif visé par la réserve de fluctuation de valeurs est adapté en conséquence.

Le règlement de placement fait état d'une procédure permettant le calcul d'un objectif très précis de ladite réserve.

Au 31 décembre 2006, les comptes de la CRPE ne recensent pas de réserve de fluctuations de valeurs comme le stipule la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC26 pour les institutions de prévoyance affichant un découvert. Néanmoins, ces institutions doivent quand même fixer un objectif vers lequel ces réserves doivent tendre. Pour la CRPE, compte tenu de son allocation tactique effective, cet objectif a été fixé à CHF 77'183'000.-, soit le 15,7% de l'ensemble des placements.

Compte tenu de la nouvelle allocation stratégique en cours d'analyse, cette provision pour fluctuation de titres sera amenée à augmenter à l'avenir.

6.4. Présentation des placements par catégories

Catégories de placements

	31.12.2006	31.12.2005
Placements	490'449'633.07	467'324'730.45
Liquidités	28'264'562.62	29'469'918.72
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	120'348'123.00	121'012'985.34
Obligations suisses	78'737'431.17	90'059'338.40
Placements collectifs	26'197'804.28	11'682'807.74
Obligations étrangères en CHF	15'270'120.00	18'974'060.00
Prêts hypothécaires aux assurés	142'767.55	296'779.20
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	48'271'854.32	48'129'046.26
Obligations	27'143'215.23	30'049'260.98
Placements collectifs	21'128'639.09	18'079'785.28
Actions de sociétés suisses et titres analogues	79'544'696.99	73'676'473.33
Actions	40'252'574.25	39'805'323.00
Placements collectifs	39'292'122.74	33'871'150.33
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	70'525'243.95	68'577'530.33
Placements collectifs	70'525'243.95	68'577'530.33
Placements non traditionnels	31'436'486.36	26'326'152.02
Placements collectifs	31'436'486.36	26'326'152.02
Immobilier	105'623'682.30	100'132'624.45
Immobilier direct	76'584'100.00	78'262'194.00
Copropriétés immobilières	16'025'230.45	15'923'130.45
Placements collectifs d'immeubles suisses	7'624'301.85	4'357'300.00
Placements collectifs d'immeubles étrangers	5'390'050.00	1'590'000.00
Matières premières	6'434'983.53	0.00
Matières premières	6'434'983.53	0.00
Autres actifs	0.00	0.00

6.5. Instruments financiers dérivés en cours

Achat et vente à terme de devises

Dans le cadre de son mandat, le Crédit Suisse est autorisé à recourir à des opérations dérivées en monnaies étrangères sur le portefeuille obligataire. Ces opérations respectent le but de l'art 56a OPP2 ; en effet, toutes les opérations sont couvertes, n'exercent pas d'effet de levier sur la fortune globale et respectent les limites prévues aux art. 54 et 55 OPP2.

Protection monétaire

Le seul placement alternatif exprimé en USD pour une contre-valeur de CHF 3'300'000.- fait également l'objet d'une protection devise contre CHF.

Voici la liste des opérations en cours au 31.12.2006 :

BANQUE									
A/V	MONNAIE	MONTANT	ÉCHÉANCE	PRIX	MONNAIE	MONTANT	COURS 31.12.	MONTANT	GAIN/PERTE
CS									
Achat	EUR	930'000	févr.07	0.6722	GBP	625'146	0.674943	627'697	6'094
Vente	GBP	230'000	févr.07	12.142	NOK	2'792'660	12.16467	2'797'874	-1'022
Achat	NOK	300'000	févr.07	6.1942	USD	48'432	6.214321	48'276	-191
Achat	SEK	1'500'000	févr.07	6.8505	USD	218'962	6.824359	219'801	1'024
Achat	JPY	235'000'000	févr.07	117.16	USD	2'005'847	118.4942	1'983'219	-27'622
UBS									
Vente	USD	2'500'000	févr.07	1.1959	CHF	2'989'750	1.2207	3'051'750	-62'000
TOTAL									-83'717

6.6. Valeurs de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Prêts sur titres au 31 décembre

Le prêt sur titres effectué par la banque Crédit suisse dans le cadre de son mandat a rapporté à la Caisse sur l'ensemble de l'année un montant de CHF 9'656.-.

6.7. Explications du résultat net des placements

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net des placements	29'403'855.20	48'546'105.42
Résultat nets sur liquidités	311'674.10	128'833.59
Produits	311'674.10	128'833.59
Résultat nets sur créances à court terme	0.00	0.00
Résultat net sur Obligations et autres créances de débiteurs suisses	1'282'451.42	2'404'387.26
Revenus sur obligations suisses et titres analogues	3'407'659.20	3'405'931.79
Revenus sur obligations étrangères en CHF	574'689.76	588'283.38
Revenus des prêts hypothécaires aux assurés	514.25	28'940.15
Gains sur obligations et titres analogues	200.00	0.00
Pertes sur obligations et titres analogues	-168'350.00	-152'250.00
Plus-values sur obligations et titres analogues	157'502.57	326'550.00
Moins-values sur obligations et titres analogues	-2'689'764.36	-1'793'068.06
Résultat net sur Obligations et autres créances en monnaies étrangères	-850'487.58	3'833'198.55
Revenus sur obligations mon. étr. et titres analogues	1'801'472.59	1'664'380.98
Gains sur obligations et titres analogues	19'581.00	43'159.57
Pertes sur obligations et titres analogues	-75'168.21	-29'398.44
Plus-values sur obligations et titres analogues	535'308.11	2'457'149.72
Moins-values sur obligations et titres analogues	-2'516'697.40	-358'187.41
Gains de change	510'965.11	549'766.41
Pertes de change	-1'125'948.78	-493'672.28
Résultat net sur Actions de sociétés suisses et titres analogues	14'046'888.45	20'493'075.44
Revenus des actions suisses	1'366'171.14	1'294'680.85
Gains sur actions et titres analogues	665'824.40	1'763'328.86
Pertes sur actions et titres analogues	-192'122.00	-68'326.75
Plus-values sur actions et titres analogues	12'329'903.91	17'536'453.98
Moins-values sur actions et titres analogues	-122'889.00	-33'061.50

6.7. Explications du résultat net des placements (suite)

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net sur Actions de sociétés étrangères et titres analogues	7'059'762.88	15'863'043.88
Revenus des actions étrangères	415'746.05	396'440.40
Gains sur actions et titres analogues	590'610.33	742'776.92
Pertes sur actions et titres analogues	-291'631.30	-32'571.72
Plus-values sur actions et titres analogues	7'239'494.93	14'731'411.12
Moins-values sur actions et titres analogues	-989'202.55	-66'396.18
Gains de change	111'200.86	91'383.34
Pertes de change	-16'455.44	0.00
Résultat net sur Placements non-traditionnels	2'219'910.43	633'371.19
Plus-values sur placements non-traditionnels	2'112'330.44	1'193'219.02
Moins-values sur placements non-traditionnels	-62'000.00	-55'597.83
Gains de change	238'125.00	0.00
Pertes de change	-68'545.01	-504'250.00
Résultat net sur Matières premières	-653'901.05	0.00
Moins-values sur matières premières	-653'901.05	0.00
Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers	6'745'270.30	5'963'777.95
Revenus des immeubles (nets) et fonds immobiliers	4'838'023.10	4'788'459.60
Gains sur immeubles	697'906.00	1'412'376.00
Plus-values sur immeubles et fonds immobiliers	1'486'161.70	434'600.00
Moins-values sur immeubles	-29'500.00	-349'900.00
Frais liés à la vente d'immeuble	-247'320.50	-321'757.65
Frais de gestion	-757'713.75	-773'582.44

Gains/Pertes : = réalisés ; Plus ou moins values = non réalisés au 31.12.2006

**Performance moyenne des placements
(sans créances à court terme et autres actifs)**

	2006	2005
Somme des actifs au début de l'exercice	467'324'730	417'810'052
Somme des actifs à la fin de l'exercice	490'449'633	467'324'730
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	478'887'182	442'567'391
Résultat net des placements	29'403'855	48'546'105
Performance des placements	6.14%	10.97 %

Le tableau ci-dessous illustre la rentabilité des immeubles de la Caisse

IMMEUBLE	Valeur compt. 2005	Valeur compt. 2006	Diff. réajust.	Résultat net 2005	Résultat net 2006	Rdt net 2005	Rdt net 2006
Apollo	29 805 300.00	30 332 500.00	527 200	1 712 091.55	1'714'556.37	5.73%	5.75%
Les Granges	1 912 600.00	1 942 300.00	29 700	106 315.50	71'828.30	5.57%	3.76%
Potences	11 432 300.00	11 452 600.00	20 300	504 766.10	489'010.15	4.44%	4.28%
Beaumont	5 114 700.00	5 154 500.00	39 800	209 291.55	173'643.40	4.12%	3.39%
Etrier	2 275 094.00	9 500.00	--	124 800.20	--		
Union	--	--	--	6 059.45	--		
Champsec	18 633 600.00	18 604 100.00	-29 500	931 245.60	853'101.75	5.03%	4.58%
Perle du Scex	9 088 600.00	9 088 600.00	0	496 810.75	516'891.55	5.40%	5.69%
Bureaux CRPE	600 000.00	600 000.00	0	39 000.00	39 000.00	6.50%	6.50%
Marquisat	3 600 700.00	3 636 000.00	35 300	135 200.90	158'072.65	3.79%	4.39%
Métropole (1.6%)	3 341 500.00	3 341 500.00	0	161 605.20	152,558.76	4.87%	4.57%
ICC (6.5 0/00)	2 346 800.00	2 413 600.00	66 800	109 039.65	104'801.88	4.45%	4.47%
Terrasse (5.5%)	1 650 000.00	1 650 000.00	0	87 557.00	70'680.25	5.41%	4.28%
Parco Maraini (21.5%)	4 384 130.45	4 384 130.00	--	101 976.15	266'602.03	2.17%	6.08%
	94 185 324.45	92 609 330.00	689 600	4 725 759.60	4'610'847.09	4.74%	5.02%

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Explications relatives à d'autres postes du bilan

Actif en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Créances à court terme	1'961'676.12	1'645'851.75
Administration féd. des contributions	986'544.22	800'437.30
Pont AVS à récupérer	26'107.20	61'324.60
Régies immobilières	335.00	-5'838.45
Assurés	15'383.00	17'666.00
Autres créances	933'306.70	772'262.30
Compte de régularisation d'actifs	2'637'127.96	2'737'312.72
Intérêts courus	2'118'424.60	2'399'509.37
Autres comptes de régularisation	518'703.36	337'803.35
Passif en CHF		
Dettes	2'047'786.65	2'023'038.15
Prestations de libre passage et rentes	1'569'944.75	1'478'000.25
Autres dettes	477'841.90	545'037.90
Fonds de garantie	425'396.35	416'442.85
Diverses dettes	52'445.55	128'595.05
Compte de régularisation passif	1'008'969.18	958'110.21
Loyers perçus d'avance et autres	1'008'969.18	958'110.21

7.1.1. Pont AVS à récupérer

Ce poste comprend notamment des arriérés de factures de la rente complémentaire Pont-AVS. Ces montants représentent CHF 26'107,20 et concernent des assurés rémunérés soit par l'Etat, soit par une commune soit par une association professionnelle.

7.1.2. Autres créances

Ces créances correspondent aux cotisations effectives 2006 encore dues par les institutions externes.

7.1.3. Prestations de libre passage

Le montant de CHF 1'569'944,75 représente les prestations de sortie des assurés ayant quitté la Caisse en fin d'année et tardant à faire connaître leur nouvel emploi.

7.1.4. Compte de régularisation passif

Ce poste comprend notamment des loyers perçus d'avance, mais également des provisions de rentes à payer dans le cadre des divers procès dans lesquels la Caisse est impliquée.

7.2. Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

7.2.1. Cotisations et apports ordinaires et autres

Conformément à l'art 10 des statuts de la Caisse, tout assuré ayant interrompu momentanément son activité peut rester affilié à la Caisse en ne payant que des cotisations risques décès et invalidité. Le montant de ces cotisations s'est élevé pour l'exercice 2006 à CHF 12'396.25.

Le financement au Pont AVS de l'employeur (60% des rentes) a représenté en 2006 CHF 3'889'931.20.

Les primes uniques et rachats ont représentés l'équivalent de CHF 1'151'735.45 pour les achats d'années d'assurance et CHF 182'924.10 pour les rachats d'activité.

7.2.2. Adaptation des rentes au renchérissement

Les rentes versées en 2005 ont été indexées en 2006 de 0,5%. En revanche, celles versées en 2006, n'ont pas été adaptées au renchérissement. La Commission de gestion a appliqué la mesure d'assainissement prévue par la loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance concernant les pensionnés, à savoir un gel des rentes sur cinq ans. Prenant également en considération l'augmentation des prestations de l'AVS, la faible hausse de l'indice des prix à la consommation (+0,6% pour 2007) et la situation financière de la Caisse, la Commission de gestion a donc renoncé à accorder une indexation pour 2007.

7.2.3. Autres prestations statutaires

	2006	2005
Autres prestations statutaires	-7'827'804.10	-6'835'077.25
Expertises médicales	-56'006.45	-47'888.35
Intérêts moratoires	-43'191.65	-50'154.10
Pertes s/débiteurs	-21'616.00	-30'415.80
Pont AVS	-6'760'375.00	-5'792'307.00
Rentes d'enfant	-946'615.00	-914'312.00

7.2.4. Prestations de sortie

	2006	2005
Versements anticipés pour logement/divorce	-3'689'103.85	-3'220'218.95
Divorce	-988'332.85	-279'657.95
Accessions propriété	-2'700'771.00	-2'940'561.00

La Caisse a honoré 33 demandes d'encouragement à la propriété en 2006 pour un total de CHF 2'700'771.- Le montant moyen retiré correspond à CHF 81'842.-.

7.2.5. Constitution de capitaux de prévoyance

	31.12.2006	31.12.2005	Différence
Constitution de capitaux de prévoyance Assurés actifs	547'347'000	550'200'000	-2'853'000
Constitution de capitaux de prévoyance Pensionnés	547'055'000	506'872'000	40'183'000
Constitution de provision pour vieillissement d'effectif	19'699'000	15'856'000	3'843'000
Constitution de provision pour abaissement du taux technique	9'847'000	4'562'000	5'285'000
Augmentation nette en 2006			46'458'000

7.2.6. Frais d'administration

	2006	2005
Frais d'administration	-1'437'589.87	-1'665'246.42
Charges de personnel	-786'659.45	-765'681.40
Formation, commissions, représentation	-59'160.50	-44'170.85
Loyer, chauffage, bureau, informatique	-122'829.18	-107'312.46
Fiduciaires, avocats, expert	-258'199.84	-383'945.61
Assurance	-2'672.30	-15'739.70
Informatique	-143'940.60	-112'441.15
Amortissement matériel bureau	-2'522.00	-14'147.60
Amortissement Informatique	-61'606.00	-183'058.65
Amortissement Bureaux CRPE	0.00	-38'749.00

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance professionnelle a pris acte, en date du 18 août 2006, des comptes 2005 de la CRPE ainsi que des rapports de l'expert en prévoyance professionnelle et de l'organe de contrôle. Celle-ci a pris connaissance:

- que, dans ses conclusions, l'organe de contrôle constate que la gestion financière et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux règles statutaires et réglementaires et ne relève aucune insuffisance en la matière ;
- que, dans ses conclusions, l'expert relève que la détérioration de la situation financière de la caisse signifie de nouvelles mesures d'assainissement et charge sa commission de gestion d'en informer le Conseil d'Etat.

Elle charge néanmoins la commission de gestion de la tenir informée des décisions arrêtées par le Grand Conseil sur le projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais.

Il n'existe actuellement pas de demande de l'Autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Découvert/explications des mesures prises (art. 44 OPP2)

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art 44 OPP2). Il est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

La CRPE peut déroger au principe du bilan en caisse fermée puisque le canton garantit le paiement des prestations. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert selon l'art 44 OPP2.

A la lecture des résultats obtenus ces dernières années, il peut toutefois être constaté que la sous-capitalisation de la Caisse induite par ce système financier, ne permet plus de garantir à long terme le maintien des objectifs de prévoyance fixés dans les statuts. Des mesures d'assainissement sont ainsi devenues urgentes et nécessaires afin d'améliorer le degré de couverture.

Suite aux demandes des organes dirigeants des deux caisses de la fonction publique auprès du Conseil d'Etat, celui-ci a adopté un projet de loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance. Cette loi est entrée en vigueur en 2006 et vient renforcer la situation financière des caisses par un apport de capitaux permettant d'atteindre un degré de couverture de l'ordre de 73,2% au début 2007 pour notre institution. Elle fixe cependant un objectif de 80% pour fin 2009. Compte tenu des problèmes structurels de la CRPE, celle-ci a immédiatement mandaté trois établissements financiers pour l'aider à implémenter de manière optimale ces nouveaux capitaux. De ces études, il ressort qu'avec l'allocation stratégique actuelle des placements de la Caisse, la probabilité d'atteindre cet objectif pour fin 2009 déjà n'est que de 30%. La Commission de gestion devra prendre acte des recommandations fournies et se préparer à modifier la répartition à long terme de ses capitaux.

9.2. Mesures d'assainissement

La situation de la CRPE est toujours préoccupante. Elle nécessite des mesures d'assainissement qui vont pouvoir être mises en application avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires qui vont entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2007. Le futur comité de la Caisse analysera si ces dernières sont suffisantes pour faire face à la stagnation du personnel enseignant, à l'augmentation exponentielle du nombre de pensionnés, et à la détérioration du rapport entre les produits et les charges de prévoyance qui se trouvera encore accentuée par la baisse de 1,5% de la cotisation payée par l'Etat du Valais.

9.3. Mise en gage d'actifs

La fortune de la Caisse ne fait l'objet d'aucune mise en gage.

9.4. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.5. Procédures judiciaires en cours

Procédure pénale

Une instruction pénale est toujours pendante contre les anciens dirigeants de la Caisse depuis juillet 2003 suite à une communication du bureau fédéral en matière de blanchiment d'argent. Cette procédure a également été étendue à d'autres avantages obtenus par des organes ou auxiliaires de la Caisse. La Caisse s'est constituée partie civile dans la procédure pénale à laquelle elle participe activement. Elle a fourni à la justice diverses expertises économiques et juridiques. Des ordonnances d'inculpation devraient être déposées courant 2007.

Procédure administrative devant le Tribunal des assurances

La CRPE a pris des mesures financières contre les anciens dirigeants de la Caisse par le biais de la suppression du versement des rentes, invoquant la compensation avec une partie du dommage subi. Les deux causes sont actuellement pendantes devant le Tribunal cantonal des assurances. Les parties sont dans l'attente d'un arrêt qui doit être rendu.

Procédure civile devant le tribunal d'Instance de Thonon

Dans le but d'obtenir réparation, la Caisse a obtenu dudit tribunal l'inscription d'une hypothèque conservatoire sur une maison, propriété d'un des anciens dirigeants de la Caisse. La procédure de validation de l'inscription est en cours devant les tribunaux français.

Procédure pénale et civile contre un notaire sédunois dans le cadre d'une vente d'un appartement dans l'immeuble «L'Etrier»

Suite à la vente d'un appartement en PPE de l'immeuble « L'Etrier », le notaire, chargé de la transaction par l'acheteur, n'a pas crédité le montant de CHF 339'000.- à la Caisse. Une procédure pénale et civile a été engagée contre ce dernier. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Caisse a récupéré CHF 314'000.-. Le solde est en voie de récupération.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Au moment de la rédaction de ce rapport, la Caisse a été recapitalisée à concurrence de 341 millions de francs suisses conformément à la nouvelle loi cantonale sur les institutions de prévoyance étatiques. Ces fonds, ajoutés à l'actuelle fortune disponible de la Caisse, ont pour conséquence de la faire passer de CHF 490,5 millions à CHF 831,5 millions.

Cet apport agit également sur le degré de couverture de la Caisse qui augmente de 43,8% à 73,2% avant prise en compte de l'indexation des salaires en 2007.

Le nouveau règlement de base de la Caisse a été adopté en février 2007 et entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2007. L'application des nouvelles mesures d'assainissement aura donc des conséquences sur les prestations accordées, le

recours aux dispositions transitoires, la flexibilité de la retraite ainsi que le nouvel âge de retraite. Il est toutefois à relever qu'un recours déposé par la FMEF est actuellement pendant devant la chambre sociale du tribunal fédéral.

La Caisse présentera ce nouveau règlement en juin 2007 à l'assemblée des délégués pour information ainsi que le règlement sur le fonctionnement et l'organisation de l'assemblée des délégués pour consultation. Elle soumettra à l'Autorité de surveillance du Canton du Valais son règlement sur la liquidation partielle d'ici la fin de l'été.

Suite au départ de son Président Me Jacques-André Schneider, le Conseil d'Etat a nommé Mme Helga Koppenburg, comme sa représentante dans le futur comité de la Caisse. Celui-ci l'a désignée comme Présidente dès le 1^{er} mars 2007. Le comité a remercié Me Schneider pour tout le travail qu'il a accompli et a souhaité la bienvenue à Mme Koppenburg dans ses nouvelles fonctions.

Conclusions

2006 aura, une fois de plus, été un bon exercice pour notre Caisse.

Après une exceptionnelle année financière en 2005, 2006 restera dans les annales comme l'année de la concrétisation des mesures d'assainissement tant attendues par notre Institution. Un travail considérable aura été réalisé aussi bien par la commission de gestion que par l'équipe administrative afin de mettre en place les nouveaux outils de gestion de la Caisse. Ces nouvelles mesures étaient devenues indispensables et urgentes comme relevé à maintes reprises par la commission de gestion dans ses derniers rapports annuels.

On le constate encore une fois cette année, puisque, avec un rendement des capitaux supérieur à 6%, et un rendement annuel de 6,90% sur 4 ans, la Caisse n'a pas pu augmenter son degré de couverture, et son découvert technique a continué à augmenter. Il suffit de prendre en considération la croissance de nos engagements, le rapport négatif entre les produits et les charges de la prévoyance et la structure d'âge de nos assurés, pour se rendre compte des difficultés qui attendent notre Caisse à moyen terme, malgré les mesures d'assainissement prises. La baisse de la cotisation de l'Etat du Valais de 1,5% prévue en 2007 déjà - alors que les prestations de retraite de la Caisse sont encore régies par un système transitoire - va également peser sur la situation financière.

L'évolution des effectifs des actifs stagne alors que celui des pensionnés ne cesse de croître exponentiellement. Le rapport démographique poursuit sa tendance baissière. L'avenir à court terme s'annonce donc difficile. Il incombera aux organes dirigeants de notre Caisse de suivre attentivement et avec diligence l'évolution de la situation, plus particulièrement eu égard aux deux prochaines échéances : 2009 pour l'objectif du degré de couverture à 80% et la fusion des deux caisses étatiques et 2011 pour le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Aussi, dans ces perspectives, tenant compte aussi bien de la fragilité des résultats financiers que des problèmes structurels à affronter, nous espérons vivement que les mesures d'assainissement qui ont été retenues et mises en application puissent rapidement venir en aide à la situation financière de notre Caisse. Les objectifs recherchés ainsi que leurs diverses mesures seront, à n'en pas douter, les garants de la pérennité de notre Institution en faveur des générations futures et au maintien des prestations à long terme à nos assurés.

Au terme de cet exercice, nous aimerions exprimer notre vive reconnaissance à tous les membres de la Commission de gestion pour leur travail et leur contribution à la bonne gestion de la Caisse. Nous adressons également nos sincères remerciements à nos collaboratrices(eurs) pour leur disponibilité et leur engagement.

Sion, le 11 mars 2007/PV

CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Président :
Jacques-André SCHNEIDER

Le Directeur :
Patrice VERNIER



Présidence
Inspection cantonale des finances

Präsidium
Kantonales Finanzinspektorat

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

A la Commission de gestion de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE),

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, pages 16 à 38) de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) pour l'exercice arrêté au 31.12.2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe à la Commission de gestion alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi et remis à la présidente et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'Inspection cantonale des finances. Un exemplaire de notre rapport détaillé a également été transmis à l'Autorité de surveillance statutaire, le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) et à l'Autorité cantonale de surveillance des institutions de prévoyance rattachée au Service administratif et juridique des institutions du Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS).

Sion, le 16 mai 2007

Le chef de service



Christian Melly

Le responsable de mandat



Blaise Rey

Conclusions au bilan technique et commentaires relatifs à la situation au 31.12.2006 de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais

Au cours de l'exercice 2006, le degré de couverture s'est légèrement amélioré puisqu'il a passé de 43.5 % au 31.12.2005 à 43.8 % au 31.12.2006. Pendant cette période, le découvert a augmenté de CHF 23'254'000, ce qui le porte à CHF 631'894'000 au 31.12.2006.

L'exercice est caractérisé par une importante augmentation du nombre et des engagements des bénéficiaires de rentes. De ce fait, les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspondent pratiquement à ceux des actifs.

Le relèvement de l'âge de la retraite, entré en vigueur le 01.01.2007, devrait permettre de freiner cette évolution.

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 de la loi cantonale sur les institutions de prévoyance étatiques valaisannes va fortement modifier la situation financière de la Caisse à cette date. En effet, le versement extraordinaire de CHF 341'000'000 effectué par l'Etat du Valais à la Caisse conduit à une augmentation du degré de couverture et à une diminution du découvert. Dès que les engagements en faveur des assurés actifs seront connus, nous pourrons établir un bilan au 01.01.2007.

Nous remercions vivement les responsables de la Caisse de la confiance qu'ils nous témoignent et restons à leur disposition pour tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient désirer.

Hewitt Associates



L'expert responsable: Francis Bourquin
Neuchâtel, le 14 mai 2007

Liste des principales abréviations

- AD : Assemblée des délégués
- AI : Assurance Invalidité
- CC : Compte courant
- CG : Commission de gestion
- CO : Cycle d'orientation
- CP : Commission de placement
- CRPE : Caisse de retraite du personnel enseignant
- DECS : Département Education, Culture, Sport
- Div : Divers
- CFA : Caisse fédérale d'assurances
- GED : Gestion électronique des données
- HEP : Haute Ecole Pédagogique
- IP : Institution de libre passage
- LP : Libre passage
- LPP : Loi sur la prévoyance professionnelle
- ME : Monnaie étrangère
- ML : Monnaie locale
- OPP2 : Ordonnance sur la prévoyance professionnelle
- PLP : Prestation de libre passage
- RE : Rentes d'enfants
- RIT : Rentes pour incapacité de travail
- RM : Réserve mathématique
- RR : Rentes de retraite
- RV : Rentes de veuves et de veufs
- RVf : Rentes de veufs
- RVv : Rentes de veuve